

Entretien avec Lucienne Valle-Robert, membre de l'association Triangle Rose. Triangle Rose est une association créée en 2017, qui intervient dans la défense des droits des personnes LGBT+.

Pouvez-vous vous présenter ? Quelle est la mission de l'association Triangle Rose ?

L'association est créée depuis cinq ans désormais. Nous intervenons sur plusieurs domaines :

- Un volet sensibilisation : que ce soit le public scolaire, mais on est aussi intervenus auprès des entreprises.
- Un volet juridique : nous n'avons pas à proprement parler de juristes, cependant nous orientons vers des personnes qui peuvent intervenir juridiquement, comme le Centre Départemental d'Accès au Droit.
- Un volet d'accompagnement personnel : on rencontre les personnes qui le souhaitent, et on leur propose, car très souvent il y a un besoin, de pouvoir rencontrer un psychologue. La première séance est payée par l'association, et nous avons un partenariat avec une psychologue « safe ». C'est important pour nous de pouvoir savoir vers qui les personnes vont pouvoir aller se confier, sans qu'il n'y ait de jugement ou de propos intolérants.
Pour les personnes transgenres, nous orientons vers des professionnels de santé qui connaissent ces problématiques, afin qu'elles puissent vivre leur parcours sainement, sans culpabilisation.
- Un volet festif : nous organisons des prides, notamment en 2019, en 2021 et nous espérons pouvoir en faire une autre en 2022.

Nous intervenons également dans les IUT ou les universités. Prochainement, nous présenterons notre BD qui est un projet né il y a 3 ans. Cette BD sera sur les questions LGBT et les réseaux sociaux, parce qu'on s'aperçoit malheureusement que de nombreuses insultes, ou discriminations ou systèmes de rejet passent par les réseaux sociaux et autant le harcèlement pouvait s'arrêter à la porte de l'école alors que **le cyberharcèlement c'est partout et tout le temps.**

Quelles sont les personnes que vous accompagnez principalement ?

Nous recevons des personnes en recherche de leur identité ou sur des cas d'agressions psychologiques ou physiques. On va intervenir également sur des cas de discriminations au travail. Également, nous commençons à intervenir de plus en plus, avec une personne dans l'association spécialisée sur ces questions, sur les publics migrants.

Prouver qu'on est homosexuel devant l'OFPPRA pour pouvoir rester en France avec des questions très intrusives qui sont posées, permet d'observer que les droits humains sont clairement remis en cause. Il faut que la personne apporte des vidéos, qu'elle mime, ou qu'elle détaille sa vie sexuelle, alors que pour la plupart, elles risquent leur vie en rentrant dans leur pays d'origine. La France a été condamnée à maintes reprises par la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) pour de telles pratiques, mais malheureusement, elles sont toujours d'actualité.

Quelles sont les principales discriminations dont sont victimes les personnes LGBT+ ?

Au travail, il y en a eu plusieurs. Parfois, cela arrive également pour l'accès au logement. Mais le plus difficile, c'est de réussir à définir la discrimination et à la prouver. Au-delà de la question des discriminations, ce sont vraiment les agressions auxquelles nous sommes le plus confrontés.

Nous essayons de mener une veille sur certains réseaux sociaux ou applications de rencontre, comme Grindr (application de rencontre pour les hommes homosexuels ou bisexuels), car plusieurs fois, nous avons pu relever des agressions physiques liées à des rencontres via cette application : une rencontre prévue avec un homme pour pouvoir l'agresser physiquement.

Lors des semaines de l'égalité, les établissements nous ont fait travailler principalement sur le cyberharcèlement qui est en constante augmentation.

Alors qu'a contrario il y a quand même un travail fait par #MeToo, qui a touché toutes les sphères de la société, et qui continue. Cela permet de dire, que certes des choses ont été faites, mais ce n'est pas suffisant, et on prône l'égalité, et pas seulement l'égalité salariale, elle passe par d'autres domaines.

« Les questions LGBT relèvent aussi de l'égalité femme/homme, parce que c'est encore une fois la position de l'homme viriliste qui va être supérieure à la fois aux femmes, mais aussi aux personnes LGBT+. Aussi, on voit que dans les Etats où des droits ont été retirés aux femmes, cela a été le cas pour les personnes LGBT+, comme en Pologne ou au Brésil. Cela va systématiquement de pair. »

Connaissez-vous le phénomène des thérapies de conversion dont peuvent être victimes les personnes LGBT+ ? Avez-vous déjà été confrontés ou avez-vous accompagné des personnes victimes de cela ? Quel accompagnement spécifique est proposé aux victimes par votre association ?

Nous connaissons, mais nous n'avons pas été confrontés au sein de l'association à St-Etienne aux thérapies de conversion. Mais notre président lorsqu'il était à Pau l'a été.

Concernant l'accompagnement spécifique, si nous avons le cas, nous commencerions par voir la victime, et lui proposer un accompagnement psychologique. Certes, dans les thérapies de conversion, il y a les atteintes physiques, mais aussi beaucoup d'atteintes psychologiques : envies suicidaires, perte d'identité.

Après, nous aiderions la victime à porter plainte. Une personne de l'association l'accompagnerait.

Dans d'autres dépôts de plainte, nous avons rencontré des difficultés avec le commissariat. Désormais, nous avons donc une référente LGBT qui est policière et qui prend les plaintes des personnes LGBT. Cela permet d'éviter un refus de plainte, comme cela a été le cas précédemment.

Comment s'opèrent ces thérapies de conversion ? Sous quelles formes ?

C'est très souvent dans un contexte religieux. L'Assemblée nationale dans son rapport distingue trois axes : sociétal, médical et religieux. Cela passe encore très souvent par des extrémistes, ce ne sont pas des religieux, mais des religieux extrémistes.

Ce sont énormément de prières. Mais également au niveau sociétal, un rattachement de la personne transgenre ou homosexuelle à la maladie ou la déviance. Enfin au niveau médical, ce sont des mutilations, ou l'utilisation d'œstrogènes.

Le sujet est assez tabou, et peu de personnes semblent être au courant de telles pratiques, comment l'expliquez-vous ? Même chose : pourquoi est-il difficile de recueillir les témoignages des personnes victimes ?

Olivier Véran a annoncé que 4.2% des appels au Refuge concernaient des victimes de thérapie de conversion, mais il y a très peu de chiffres qui recensent le nombre de victimes. Comme il n'y a pas de délit spécifique, cela entre dans le droit commun (mutilations, abus de faiblesse, harcèlement...), les chiffres ne sont pas isolés.

Autour de la libération de la parole, il y a une réelle difficulté. Les personnes victimes de thérapie de conversion ne vont prendre conscience que très tardivement, et parfois quelques années après, qu'il s'agissait d'infractions pénales.

C'est une pratique dont on ne parle que depuis récemment, alors qu'en France, elles ont existé depuis très longtemps, dirigées essentiellement par l'Eglise Catholique, pour remettre dans le « droit chemin » les hommes.

Les personnes mettent également du temps à se reconstruire, la priorité n'est pas de déposer plainte ou d'en parler, mais c'est de pouvoir se remettre de toutes ces agressions physiques et psychologiques.

Nous espérons que grâce à la nouvelle loi, le grand public connaisse mieux ce phénomène.

Sans créer de délit spécifique, aujourd'hui une personne victime de thérapie de conversion peut poursuivre son auteur pour violences/harcèlement sexuel/viol etc. ? Avez-vous déjà vu des cas où l'auteur était condamné ?

Non jamais. Mais c'est également lié au fait que le délit ne soit pas isolé.

La proposition de loi qui a été votée à l'Assemblée nationale vous satisfait-elle ?

Elle nous satisfait dans la mesure où ça constitue un délit spécifique. Également, les médecins pourront être mis en cause, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, par des peines d'emprisonnement ou l'interdiction d'exercer. On avance positivement !

Le mot de la fin ?

J'aimerais simplement revenir sur le fait que même dans des Etats proches géographiquement de la France, les droits LGBT sont grandement bafoués, que ce soit par exemple en Hongrie ou en Pologne. L'Union Européenne avait fait une motion qui interdisait les thérapies de conversion, mais certaines zones anti-LGBT continuent d'exister dans des Etats.